

FORUM RÉGIONAL GAND

Ardooie, le 8 décembre 2017



FORUM RÉGIONAL GAND

Bienvenue

Alain Muyshondt
Conseiller général



Programme

- introduction — Alain Muyshondt
- prise de connaissance avec Sioen Industries — Luc Lammertyn
- adaptation de l'organigramme de la Douane Gand — Alain Muyshondt
- Brexit — Annie Vanherpe
- Forum national — Annie Vanherpe
- pause
- tour de table — Annie Vanherpe
- Groupe de travail Forum régional — Daphne Renier
- calendrier 2018 et prochaine réunion



FORUM RÉGIONAL GAND

Sioen Industries

Luc Lammertyn
Logistics Manager



FORUM RÉGIONAL GAND

Adaptation de l'organigramme Gand

Alain Muyshondt
Conseiller général



Organigramme Gand

Facteurs d'environnement en mutation

- CDU
- Brexit
- terrorisme
- effectif du personnel
- ...

Changements constants  adaptations flexibles


Organigramme Gand



Organigramme Gand

- Portée / adaptation des tâches ?
- Économies d'échelle ?

 Intégration approfondie des services

- 5+2 services de contrôle Flandre orientale  3 + 2
 - Affectation plus flexible du personnel
 - Moins de chefs d'équipe
 - Présence géographique + infrastructure

Organigramme Gand

- Port de Gand
 - + Antenne Eeklo
- Alost
 - + Antenne Herzele
- Saint-Nicolas
- ~~Audenarde + Antenne Gand~~

Des questions ?
Je vous remercie de votre attention !



FORUM RÉGIONAL GAND

Brexit

Annie Vanherpe

Coordinateur clients— agent de communication



Brexit

Infos sur le site de l'AGD&A :

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/brexit

Impact sur les entreprises

Quand le R.-U. quittera l'UE et donc le marché intérieur également, des formalités douanières devront à nouveau être remplies à la frontière. À partir de ce moment-là, la libre-circulation des marchandises entre le R.-U. et l'UE ne s'appliquera plus. Les effets pratiques du Brexit sont notamment l'obligation :

- d'établir et de déposer une déclaration pour toute importation et exportation,
- de contrôler les documents et les marchandises importées et exportées,
- de payer les sommes dues et les droits éventuels,
- d'appliquer les mesure de politique commerciale,
- etc.

Aperçu des points qui seront abordés :

- Que devez-vous savoir ?
- Notions importantes
- Importation
- Régimes douaniers
- Exportation
- Facilitation
- TVA
- Accises
- Des questions ?
- Liens utiles
- Ordre du jour

Des questions ?



FORUM RÉGIONAL GAND

Forum national

Annie Vanherpe

Coordinateur clients— agent de communication



Forum national

Membres du Forum national :

- entreprises ou bureaux individuels, à titre de représentant de leur fédération
- collaborateurs de l'AGD&A

Composition du Forum national :

- **Assemblée générale :**
 - est la séance plénière
 - 1 fois par an
 - présidence par l'Administrateur général de l'AGD&A + représentant du secteur privé
- **Comité stratégique :**
 - organe consultatif concernant le rôle stratégique de la douane
 - 1 fois par an
 - présidence par l'Administrateur général de l'AGD&A



Forum national

- **Comité de pilotage**
 - 6 fois par an
 - composition : coprésidents assemblée générale, groupes de travail thématiques nationaux et responsable secrétariat
 - Tâches :
 - déterminer les priorités et les défis sur la base du plan stratégique de l'AGD&A et des recommandations du Comité stratégique et les communiquer à l'Assemblée générale ;
 - préparer et faire rapport à l'Assemblée générale ;
 - déterminer et suivre les thèmes qui seront traités par les groupes de travail thématiques nationaux ;
 - veiller à la cohérence des discussions dans les groupes de travail ;
 - contrôler la mise en œuvre des avis approuvés par ses soins ;
 - veiller à ce que les décisions prises dans les groupes de travail régionaux ne s'opposent pas aux décisions nationales et favoriser le partage des connaissances/l'échange d'expérience entre les groupes de travail régionaux.

Forum national

Groupes de travail thématiques nationaux :

Les groupes de travail suivants traitent des thèmes décrits dans le CDU :

- Groupe de travail Dispositions générales :
 - Titre I Dispositions générales ;
 - Titre II Éléments sur la base desquels les droits à l'importation ou à l'exportation et d'autres mesures sont appliqués dans le cadre des échanges de marchandises ;
 - Titre III Dette douanière et garanties.
- Groupe de travail Marchandises introduites :
 - Titre IV Marchandises introduites sur le territoire douanier de l'Union ;
 - Titre V Règles générales applicables au statut douanier, au placement de marchandises sous un régime douanier, à la vérification, à la mainlevée et à la disposition des marchandises ;
 - Titre VI Mise en libre pratique et exonération des droits à l'importation.



Forum national

- Groupe de travail Régimes particuliers :
 - Titre VII Régimes particuliers.
- Groupe de travail Sortie de marchandises :
 - Titre VIII Sortie de marchandises du territoire douanier de l'Union.

Les autres groupes de travail :

- Groupe de travail Accises
- Groupe de travail Communication
- Groupe de travail ICT
- Groupe de travail Processus de contrôle

Toutes les infos/tous les rapports sur www.naforna.be



Des questions ?



FORUM RÉGIONAL GAND



© Cani Stock Photo - csp28220295



FORUM RÉGIONAL GAND

Tour de table

Annie Vanherpe

Coordinateur clients— agent de communication



Nouvelles questions

Questions déjà traitées :

Brexit SPF INT

Forum National : Honda Motor Europe Logistics

Nouvelles questions

Question : « confirmation de sortie de marchandises » en cas de procédure d'urgence

Posée par : Storaenso

Réponse : Y. Ryckbosch, ESD Gand

Circulaire ECS C.D. 537.02 — D.D. 277.560 du 25.07.2007

§ 31 en cas de procédure d'urgence, une déclaration d'exportation sur support papier peut être acceptée

§ 32 principe :

- si un mouvement d'exportation commence par une déclaration papier, il doit se terminer sur support papier
- si un mouvement d'exportation commence par l'ECS, il doit se terminer par l'ECS ou son support papier, le document DAE

Nouvelles questions

Apurement :

- 1^{er} cas : la déclaration d'exportation sur support papier est estampillée et n'entre pas du tout dans l'ECS
- 2^e cas (§ 34) : si un ECS a été établi au bureau de départ, mais que celui-ci ne peut pas être apuré au bureau de sortie en raison d'une procédure d'urgence, alors le bureau de sortie fait une copie du DAE et l'original du DAE, après contrôle de la sortie, est remis sans visa au déclarant. Après la clôture de la procédure d'urgence, le bureau de sortie doit introduire les données de la copie du DAE dans l'ECS dans les plus brefs délais.

Nouvelles questions

Question : report du scanning et de la vérification des conteneurs qui ont été sélectionnés à Anvers pour vérification (NCTS) vers Zeebrugge.

Posée par : Seabridge

Réponse : R. Goethals, équipe mobile I, Zeebrugge

Vu que la sélection s'est déroulée au moment de la validation du document NCTS, l'utilisation du report de vérification n'est pas possible.

Par le passé, la question avait déjà été posée de savoir si une sélection effectuée à Anvers par ex. pouvait être contrôlée à Zeebrugge. À cet égard, l'Administration centrale a clairement précisé que la sélection et le contrôle devaient être effectués au même endroit. (Autrement dit un contrôle ou scanning différé n'est pas possible.)

Nouvelles questions

Question : CDU : où en sommes-nous en Belgique, quelles modifications doivent encore être apportées et quand ?

Posée par : Bridgestone

Réponse : S. Ramaen

Service Tarif :

- **Instruction traitements tarifaires favorables** : 31.12.2017, nouvelle date limite : 01.06.2018
- **Instruction valeur en douane** : 30.11.2017 : nouvelle date limite : ???

Le projet (FR) attend l'approbation après quoi, l'instruction pourra être publiée.

Service Législation accisienne :

- Circulaire **taux d'accises chronologiques** : la mise à jour sera publiée sur Fisconetplus avant la fin de l'année
- La circulaire **produits énergétiques et électricité** : avant le 30.06.2017 — a été envoyée le 28.06.2017 à Fisconetplus et a été publiée le 01.08.2017 — le 1^{er} supplément est en préparation et la date de publication attendue est avant le 28.02.2018
- Circulaire **cotisation d'emballage** : avant le 30.06.2017 — a été envoyée le 28.06.2017 à Fisconetplus et a été publiée le 01.09.2017
- **Tabac** : timing encore inconnu

Nouvelles questions

Service Législation douanière :

- **EIDR** : fin décembre 2017
- **Simplifications transit** : avril 2018
- **OEA** : fin décembre 2017
- **Décisions** : décembre 2017
- **Origine** : mars 2018
- **Bagage** : circulaire 2017/C/41 publiée le 01.07.2017
- **Franchises définitives** : courant 2018
- **Perfectionnement actif** : décembre 2017



Nouvelles questions

Révision de la LGDA adaptation au CDU est en cours.

Date des autres publications/instructions ? Provisoirement inconnue

Région de Gand : révision des autorisations douanières avant le 01.05.2019

OEA : en cours

Autre : commence début 2018

Retrait de la simplification d'exportation : commencé partiellement

PS : Après révision, de nouvelles autorisations douanières seront délivrées (pas pour OEA)

Nouvelles questions

Question : qu'est-ce qui change au 01.05.2018 ?

Posée par : Honda Motor Europe Logistics

Réponse : note 2017/12584/521.301 du 04.12.2017 — Administration centrale, Service Opérations

Par le biais de la note susmentionnée, il a été communiqué aux directeurs de centre régional que :

- à partir du 30.04.2018, les anciennes autorisations (Règlement CEE 2454/93) transit communautaire par voie maritime et aérienne échoient ;
- à partir du 01.05.2018, en application de l'art. 24 du Règlement délégué UE 2016/341, pour le transit de l'Union et pour le transit commun de marchandises par voie maritime et aérienne, il faut appliquer NCTS ou l'autorisation Electronic Transport Document (ETD).
- les firmes concernées seront notifiées par l'Administration centrale pour l'obtention d'une autorisation ETD.

Nouvelles questions

Question : éclaircissement relatif aux compétences et qualifications professionnelles (section 5 du OEA SA)

Posée lors du Business Club Customs — Voka Flandre occidentale

Réponse : V. Jackers - CC, service Opérations — équipe Autorisations

- 5.1 Compétences professionnelles pratiques : la norme de qualité à la quelle il est fait référence dans 5.1.2 n'a pas encore été établie
- 5.2 Qualifications professionnelles : en ce qui concerne les formations professionnelles, l'AGD&A ne donnera pas de cours ou de formations elle-même, mais il sera opté pour la reconnaissance de formations auprès d'autres instances (restant à préciser) — ce point sera encore développé au sein de la BE et de l'UE

PS : il existe un groupe de projet qualification professionnelle au sein du forum national

FORUM RÉGIONAL GAND

GROUPE DE TRAVAIL FORUM RÉGIONAL

Daphne Renier
Voka Flandre occidentale



Groupe de travail Forum régional

Quelles sont vos attentes en tant qu'entreprise participant au Forum régional ?

Quels sujets souhaitez-vous voir aborder ?

Le planning est-il OK ?

Devons-nous tenir compte de certains aspects pratiques ?

- Existe-t-il suffisamment d'espace pour l'interaction ?
- ...

Forum Régional

Calendrier 2018

Flandre occidentale :

9 mars — Barco Courtrai

8 juin — Orac Ostende

Flandre orientale :

7 septembre

7 décembre

(toujours le vendredi)



Forum Régional

Le but du Forum régional est de :

- prévoir une réponse générale à vos questions
- expliquer un sujet intéressant

Veillez envoyer vos propositions par e-mail pour la prochaine réunion, avant le 01.02.2018, à :

Voka : Daphne Renier (Daphne.Renier@voka.be)

Douane : Annie Vanherpe (annie.vanherpe@minfin.fed.be)

Des questions ?
Je vous remercie de votre attention.



FORUM RÉGIONAL GAND

Merci de votre participation à la réunion du FRG
Date de la prochaine réunion : le vendredi 9 mars 2018
Lieu : Courtrai
Entreprise hôte : Barco

